

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 2

N° 341

## ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2012

---

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 341

présenté par  
Le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 2

À l'alinéa 7, rédiger ainsi le début de la seconde phrase :

« La limite d'âge est portée à trente ans lorsque l'étudiant présente un ...*(le reste sans changement)*. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de coordination qui a pour objet de fixer la même dérogation à la limite d'âge que celle qui est prévue à l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi.